

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

TRENTE-QUATRIEME SESSION

RESOLUTION N° 489 (XXXIV)

(adoptée par le Conseil à sa 286^e séance, le 2 décembre 1971)

**CONVOCATION D'UNE SESSION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE EXECUTIF EN MARS 1972**

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Ayant examiné les aspects financiers et opérationnels de la section III (Programme en faveur de l'Amérique latine) du budget d'opérations ;

Notant le déficit persistant qui caractérise le financement de ce programme et qui est imputable essentiellement aux facteurs énumérés au paragraphe 20 du Rapport supplémentaire du Sous-comité du budget et des finances sur sa vingt-troisième session (MC/1007/Add.1) ;

Notant en outre les vues exprimées par le Comité exécutif sur l'opportunité de fournir aux gouvernements des informations complètes au sujet des activités relevant du Programme en faveur de l'Amérique latine (MC/1013, paragraphe 45) ;

Reconnaissant qu'il importe de trouver une solution satisfaisante aux problèmes posés par le Programme en faveur de l'Amérique latine,

Invite le Comité exécutif à se réunir en session extraordinaire en mars 1972 afin d'examiner les politiques, programmes et modalités de financement concernant la section III (Programme en faveur de l'Amérique latine), en vue de trouver une solution au problème du déficit qu'accuse chaque année cette section du budget ;

Estime que l'on pourrait trouver la solution souhaitée en suivant la voie tracée par le Groupe de travail chargé d'élaborer le tableau type de ressources pour le Programme en faveur de l'Amérique latine (MC/974, Annexe III) ;

Prie instamment tous les gouvernements membres non représentés au Comité exécutif d'envoyer des observateurs à la session extraordinaire du Comité exécutif, en mars 1972, afin que des échanges de vues aussi complets que possible puissent avoir lieu au cours de cette session extraordinaire ;

Prie instamment aussi tous les gouvernements membres d'habiliter leurs représentants à faire des recommandations définitives, à la session extraordinaire, touchant la solution des problèmes relatifs au Programme en faveur de l'Amérique latine.